

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre Intercommunal
d'Action Sociale du Fronsadais

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

Compte rendu
Rapport d'Orientations Budgétaires
Du 13 mars 2025

Convocation du 3 mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de délégués présents : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 du mois de mars à dix-sept heures trente, le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués : En exercice 19

Présents votants : 11

Pouvoirs : 4

Votes exprimés : 15

Membres élus présents : 8

Mme BOULIN Sylvie – Mme EYHERAMONNO Mauricette – M. GALAND Jean –
Mme GREAULT Valérie – Mme JANICOT Laurine – Mme LESCOUL Caroline –
Mme LOCHON Nathalie – Mme REGIS Marie France.

Membres civils présents : 3

Mme CHAILLE Corinne – Mme CANOT DUMONT Geneviève - M. Hugues de CHALUP.

Pouvoirs : 4

M. BAYARD Jean-Marie à Mme LESCOUL Caroline – Mme BIOGEAU Marie-Claude à Mme LOCHON Nathalie – Mme CHAUDET Sylvie à Mme BOULIN Sylvie – Mme TILLET FAURIE Martine à Mme REGIS Marie-France.

Excusés : 4

M. HENRY Christophe – Mme LARROCHE Claude – Mme PARACHOU Véronique –
M. TESSIER Pascal.

Secrétaire de séance : Mme Corinne CHAILLE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Présenté par Madame la Présidente du C.I.A.S du Fronsadais le 13 mars 2025

Le contenu du ROB

Madame la Présidente énonce que le ROB est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants ou les EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT).

Ce ROB doit être voté dans les 2 mois précédant le vote du budget du C.I.A.S et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Pour information, le C.I.A.S du Fronsadais n'a pas de commune de plus de 3500 habitants à ce jour et donc de fait ne rentre pas stricto sensu dans le champ d'application de cette obligation de présenter un ROB.

Pour autant, Madame la Présidente souhaite dans un souci de transparence, aller dans le sens de la démocratie participative en présentant aux élus du Conseil d'Administration, les données générales et financières du C.I.A.S du Fronsadais ainsi que les orientations 2025.

RAPPEL DES COMPETENCES DU C.I.A.S

Il a été confié depuis 2017, la responsabilité des compétences suivantes au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais :

- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) des personnes en situation de dépendance et/ou de handicap et/ou en incapacité temporaire.
- Le portage de repas à domicile (PRD) en faveur des administrés du territoire.
- Le Transport à la Demande (TAD) ouvert à tous nos administrés, qui est une compétence communautaire depuis 2023 mais dont la gestion est déléguée aux agents du CIAS, en partenariat avec la Région,
- La démarche de coordination entre les différents CCAS existants sur le territoire fronsadais pour autant, les actions sociales de proximité sont restées de compétence communale.

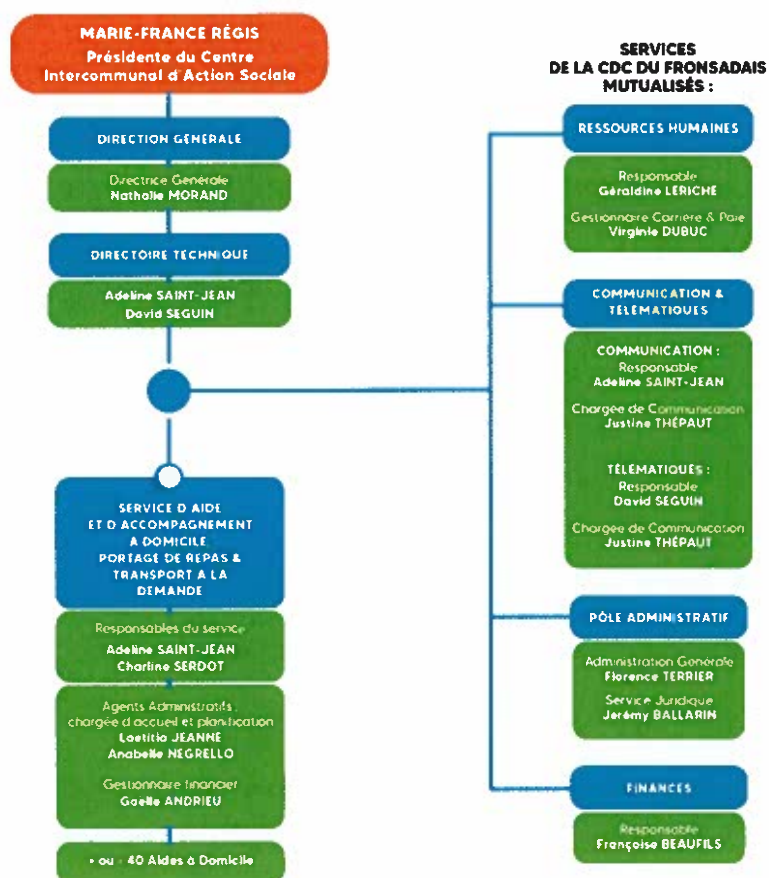
Il y a une petite particularité concernant le service d'aide à domicile car le périmètre d'intervention dépasse les limites de notre territoire Fronsadais. En effet, nous intervenons également sur la commune de Saint Ciers d'Abzac.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Le Conseil d'Administration du C.I.A.S comptabilise 19 membres

ELUS	NOM	PRENOM
Présidence de droit	REGIS	Marie-France
2 références VP de la CDC	BAYARD	Jean-Marie
	GALAND	Jean
8 Membres élus	BOULIN	Sylvie
	EYHERAMONNO	Mauricette
	GREAULT	Valérie
	JANICOT	Laurine
	LOCHON	Nathalie
	LESCOUL	Caroline
	PARACHOU	Véronique
	TILLET FAURIE	Martine
8 Membres civils	CHAILLE	Corinne
	CHAUDET	Sylvie
	DE CHALUP	Hugues
	CANO-DUMONT	Geneviève
	BIOGEAU	Marie-Claude
	HENRY	Christophe
	LARROCHE	Claude
	TESSIER	Pascal

ORGANIGRAMME DU CIAS DU FRONSADAIS



Le CIAS du Fronsadais dispose d'un budget principal et d'un budget annexe AMD du CIAS.

BILAN FINANCIER 2024

Le budget principal fait apparaître en 2024, un montant de dépenses réalisées en fonctionnement à hauteur de 246 090,21 € et un montant de recettes de 248 792,14 €, il ne comprend pas de section d'investissement.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 2 701,93 € auquel est reporté le résultat 2023 de 32 845,67 € soit un résultat à affecter de 35 547,60€.

Le budget principal du CIAS fait apparaître essentiellement les opérations comptables relatives au service « portage de repas à domicile » dont les dépenses de 2024 s'élèvent à 119 423,13 € pour des recettes générées à hauteur de 118 625,11 €.

(la différence entre les dépenses et les recettes s'explique par la régularisation d'une erreur de paiement par un tuteur qui a réglé 2 fois une facture d'un usager en 2023 et que nous avons remboursé en janvier 2024).

SUBVENTION EXERCICE 2024

Au titre de l'exercice 2024, la Communauté de Communes du Fronsadais a versé une subvention de fonctionnement de 130 000 € au budget principal du CIAS du Fronsadais.

Le CIAS a ensuite attribué au budget annexe « AMD » une subvention de 125 000 € pour assurer le fonctionnement du service des Aides à Domicile.

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

- Le CIAS du Fronsadais met à disposition un service de livraison de repas pour les habitants du territoire.
- Depuis le 1^{er} décembre 2023, l'EHPAD Les Bois de Landecotte à La Lande de Fronsac est en charge de la préparation des repas, tandis que la livraison est assurée par les services de La Poste (sous-traitance).
- Les agents administratifs du SAAD sont responsables de :
 - Renseigner les usagers sur ce service,
 - Inscrire les usagers qui souhaitent en bénéficier,
 - Suivre les commandes de repas en coordination avec le prestataire,
 - Gérer la facturation des usagers,
 - Etablir les attestations fiscales annuelles.

Tarifs

- Conformément au cadre du marché, les tarifs sont révisés tous les ans à la date d'anniversaire du contrat, soit au 01 décembre de chaque année.
- Sur la période du 01.12.2024 au 30/11/2025 les tarifs appliqués sont de :

	Tarifs au 01.12.2024
Repas sans pain	6,05€
Repas avec pain	6,56€
Total repas normal ou repas regime	9,10€
Total repas normal avec supplément	11,09€

Le coût de la livraison est de 3,20 € par repas.

Ce montant est déductible des impôts. C'est dans ce cadre que le service adresse une attestation fiscale annuelle aux bénéficiaires ayant souscrit à ce service.

Fréquentation du service

Le coût de la livraison est de 3,20 € par repas.

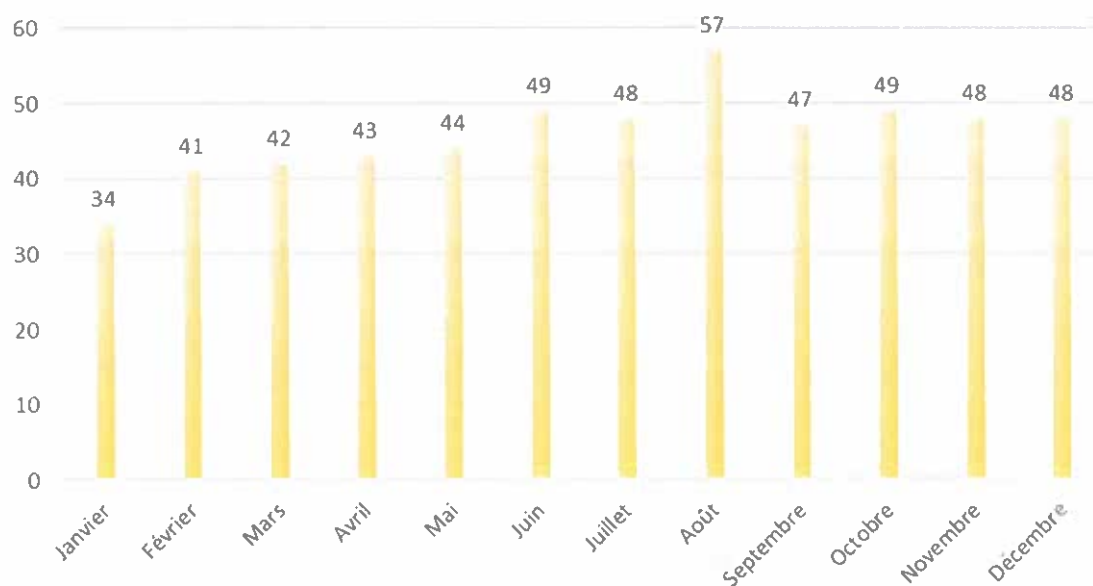
Ce montant est déductible des impôts. C'est dans ce cadre que le service adresse une attestation fiscale annuelle aux bénéficiaires ayant souscrit à ce service.

Au cours de l'année 2024 le nombre de bénéficiaires recourant à ce service a augmenté.

12 747 repas ont été livrés en 2024 contre 8 550 repas livrés en 2023, soit une augmentation de 4 197 repas.

Au 31.12.2024 ce sont 48 résidents du Fronsadais qui bénéficiaient de ce service.

EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES SUR L'ANNÉE 2024



Nombre de bénéficiaires par commune au 31.12.2024	
Communes	Nombre de bénéficiaires
ASQUES	1
CADILLAC EN FRONSADAIS	3
FRONSAC	6
GALGON	7
LA LANDE DE FRONSAC	5
LA RIVIERE	3
LUGON ET L'ILE DU CARNAY	2
PERISSAC	6
SAINT AIGNAN	5
ST GENES DE FRONSAC	1
ST MICHEL DE FRONSAC	2
ST ROMAIN LA VIRVEE	4
VERAC	2
VILLEGOUGE	1
TOTAL	48

Bilan et perspective d'évolution

- Le nombre d'usagers sollicitant ce service a augmenté au cours de l'année 2024,
- Les retours concernant ce prestataire sont très satisfaisants, tant en termes de qualité des repas, d'organisation de la livraison, que de la qualité des échanges avec les agents du service CIAS
- Les agents administratifs du CIAS rencontrent annuellement les agents de la direction de l'EHPAD pour échanger et s'assurer de la qualité de ce service
- Le flyer de présentation de ce service a été mis à jour et distribué dans toutes les mairies du territoire en janvier 2025
- Le marché actuel prévoit une quantité maximale de 15 000 repas par an (du 01/12 au 31/11 de l'année suivante). Les agents seront en veille tout au long de l'année pour s'assurer que nous ne dépassons pas ce seuil et si tel était le cas, il serait proposé un avenant au contrat si nécessaire.
- Continuité des actions engagés avec ce prestataire.

LE SERVICE d'AIDE ET d'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE

Rapport Financier du Budget annexe « AMD »

Le budget AMD est un budget annexe du C.I.A.S du Fronsadais qui retrace les dépenses et les recettes relatives au service d'aide et d'accompagnement au domicile (SAAD).

Les écritures comptables relatives à ce service sont donc reportées dans un budget spécifique dont la maquette budgétaire est la nomenclature M 22.

BILAN FINANCIER 2024

Sous réserve de la concordance du compte de gestion du trésorier avec notre compte administratif, le résultat comptable de la section d'exploitation de l'exercice 2024 est **déficitaire de 102 168.54 €**.

Reprise des résultats antérieurs N-1 2023 : 0

Le résultat comptable de la section d'investissement de l'exercice 2024 est **excédentaire de 4 773,06 €**.

Reprise du résultat antérieur reporté : + 108 944.51 € donc le **résultat cumulé de l'exercice est de 113 717.57 €**.

RESSOURCES HUMAINES

Au total, ce sont donc **46 agents effectifs (inclus 4 en disponibilité)** qui ont œuvré en 2024 pour le service d'aide à domicile dont 4 agents administratifs, 1 agent finances et 37 agents déployés sur le terrain.

Il est à noter que les fonctions de direction, ressources humaines, télématique et communication sont mutualisées avec la CDC et n'apparaissent donc pas dans les effectifs suivants qui se décomposent comme suit :

- 33 titulaires dont 4 en disponibilité
- 3 CDD de droit public
- 9 agents en contrat de remplacement
- 1 PEC

La moyenne d'âge de nos agents du service est de 49 ans.

22 agents ont été recrutés dans notre structure en 2024 ce qui représente 12.52 équivalents temps complet et 16 agents sont sortis.

Il y a eu 1 départ à la retraite en 2024, 1 agent a été titularisé (finances) et 4 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (dont 1 suite à la réussite du concours de Rédacteur).

Il y a eu 93.50 jours d'absences injustifiées sur ce service dont 93,50 heures (déduites sur les bulletins de paye)

- Absences Maladie Ordinaire = 1 373,50 jours
- Absences Accident du travail = 553,50 jours pour 7 accidents sur l'année 2024 et 1 relatif à 2023
- Nombre total de jours d'absence tous confondus 2024 = 2020,50 jours
- Nombre total d'heures d'absence tous confondus 2024 = 9016,04 heures

Cela équivaut à près de 5 agents rémunérés à temps complet.

BILAN

La gestion des ressources humaines reste toujours un vrai défi sur ce service et encore cette année comme en témoignent les 22 entrées et 16 sorties.

Le CIAS a mis en place des mesures d'accompagnement, binômes, tutorats, jours de confort, régimes indemnitaires, et pourtant rencontre toujours autant de difficultés à recruter des personnels expérimentés et motivés.

Des efforts particuliers sont également portés à la qualité de vie au travail, à l'accompagnement des carrières, la formation, ainsi qu'à la valorisation des agents, malgré tout le taux d'absentéisme de nos intervenantes a augmenté de 23.73%.

Sur cette année 2024, le projet prévention bien-être au travail a été également déployé et a permis aux agents de participer à des séances de bien-Etre émotionnel et de communication bienveillante. Le but étant de travailler sur les émotions et de comprendre ces dernières afin d'être dans le bien-être au travail : savoir qui nous sommes et non qui nous devons être pour mieux se positionner dans les missions professionnelles.

Force est de constater que toutes ces actions ne suffisent plus à motiver nos agents présents sur le terrain, épuisés car sollicités par un absentéisme toujours plus croissant.

FORMATION DES AGENTS DU SAAD

La formation est un enjeu majeur dans la pérennité de l'emploi des aides à domicile qui repose sur un accompagnement constant et une formation continue, essentiels pour qualifier nos agents. En investissant dans le développement des compétences de nos professionnels, nous garantissons la qualité des services rendus aux usagers, mais nous essayons également de travailler sur la stabilité de ces emplois.

1- Formation des agents opérationnels du SAAD

→ **Via le CNFPT:**

Les formations CNFPT auxquels nos agents ont participé au cours de l'année 2024

Thématique de formation	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours de formation
Intégration des agents de catégorie C	1	5
Sauveteur Secouriste au Travail (formation initiale)	9	18
L'accompagnement de la personne âgée diabétique	2	2

→ **Via le RPDAD :**

Depuis plusieurs années, le RPDAD nous accompagne pour proposer un plan de formation complet et diversifié à nos agents.

Il travaille avec différents organismes afin de proposer des thématiques variées, des contenus en adéquation avec nos besoins, et surtout il est priorisé la délocalisation des formations sur les territoires afin de dispenser des offres de formation à proximité.

Le RPDAD a également travaillé à l'obtention de subventions pour parfaire le financement des formations de nos agents de terrain.:

Peuvent ainsi être pris en compte :

- Les coûts pédagogiques
- Les coûts salariaux des agents de remplacement (15 € de l'heure)
- Les frais annexes : déplacement (forfait 15 € par jour) et repas (pas d'avance de frais, ni de panier repas à amener)

Thématique de formation	Nombre d'agents concernés	Nombre de jour de formation
Accompagnement des personnes en fin de vie au domicile	3	6
Gestes d'hygiène et alimentation	3	8
Intervenir à domicile de la personne âgée: ergonomie et manutention	3	6
Accompagner une personne atteinte des troubles psychiques au domicile et gestion de l'agressivité	2	5
Gestion des addictions	2	4
Animation stimulation cognitive à domicile	2	6
Toilette de confort	3	6
Présentation des Aides techniques	3	6
Appréhender et réguler son stress au quotidien	3	6
Ethique et Bientraitance (2x2h)	9	4

Au total, ce sont **82 jours de formation** qui ont été dispensés aux agents opérationnels du SAAD, dont :

- 25 jours via le CNFPT (avec 5 jours obligatoires dans le cadre d'une titularisation)
- 57 jours via le RPDAD qui nous a remboursé la somme de 6 538,70€ au titre des défraiements liés aux frais de formation engagés par la collectivité

Cette année, pour faire face à la difficulté de recruter des personnes qualifiées et en vue de répondre à nos besoins sur le terrain, il a été décidé d'axer la formation pluridisciplinaire auprès de 3 agents en particulier afin de les accompagner dans une rapide montée en compétence.

2- Formation des agents administratifs

→ Via le CNFPT:

Les formations CNFPT auxquels nos agents ont participé au cours de l'année 2024

Thématique de formation	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours de formation
L'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins de la personne âgée et de ses proches aidants	2	8
L'aide sociale aux personnes âgées	1	2
Les aides, prestations et dispositifs d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	1	2

→ Via le RPDAD:

Thématique de formation	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours de formation
Prévention des risques psychosociaux	2	2
Groupe d'analyse des pratiques professionnels (4x2h)	4	4,5
Présentation des Aides Techniques	2	2
Ethique et bientraitance (2x2h)	4	2,3

DÉPENSES DU PERSONNEL SAAD

Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Réalisé 1 127 417 €	Réalisé 1 109 534 €	Réalisé 1 137 087 €	Réalisé 1 193 694 €	Réalisé 1 238 681 €	Réalisé 1 191 148 €
Nombre d'heures de prestations effectuées 49 811 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 42 137 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 47 572 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 47 346 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 42 773,50 heures	Nombre d'heures de prestations effectuées 39 134,87 heures

Comme vous pouvez le constater, le coût de la masse salariale augmente ; en revanche le nombre d'heures de prestation baisse, ce qui génère inévitablement une augmentation de la subvention allouée par la Communauté de Communes du Fronsadais.

La hausse des dépenses du personnel s'explique en partie par la forte revalorisation salariale de nos intervenantes à domicile (bien méritée pour autant) et par le fort taux d'absentéisme.

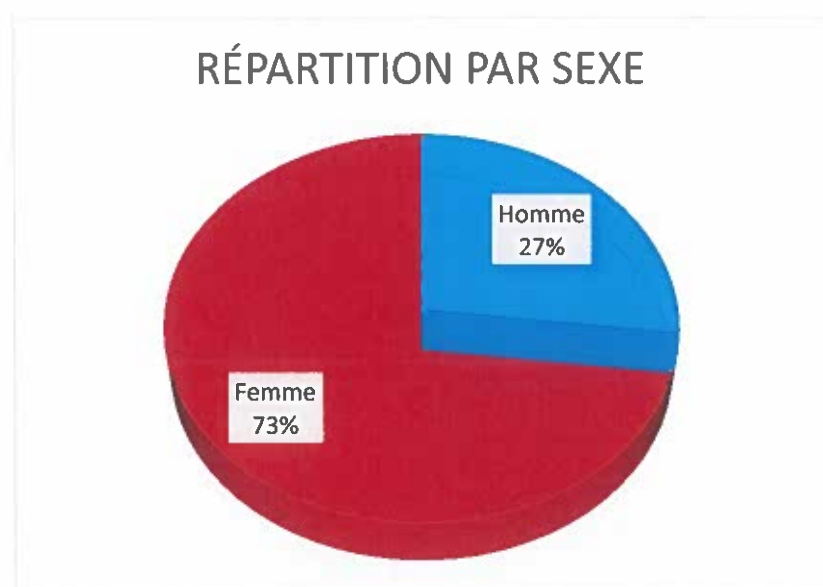
La difficulté de recrutement induit des plannings chargés pour nos intervenantes en poste et génèrent de fait des absences pour maladie en suivant.

A cela s'ajoute les arrêts de complaisance de plus en plus nombreux.

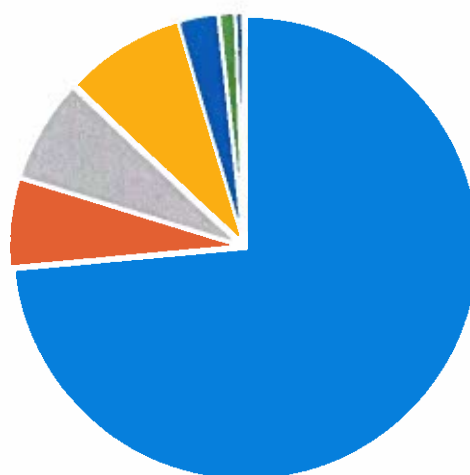
BENEFICIAIRES DU SAAD

Le SAAD rayonne sur les 18 communes du Fronsadais ainsi que par délégation sur la commune de Saint-Ciers d'Abzac qui normalement relève du périmètre de la CALI.

Au 31/12/2024 le service comptait 178 bénéficiaires (dont 130 femmes pour 48 hommes).



Répartition des bénéficiaires par prise en charge en 2024



- Bénéficiaires de l'APA
- Bénéficiaires de la PCH
- Bénéficiaires sans prise en charge
- Bénéficiaires de la CARSAT
- Bénéficiaires de la MSA
- Bénéficiaires de l'ASPA
- Bénéficiaires avec mutuelle

73,6% de nos usagers sont bénéficiaires de l'APA

BENEFICIAIRES DU SAAD

SECTEUR	ROUGE					JAUNE					BLEU		VERT	ORANGE						TOTAU
COMMUNES	ASQUES	CADILLAC EN FRONSADAIS	LA LANDE DE FRONSAC	ST ROMAIN LA VIRVEE	TARNES	MOUILLAC	PERISSAC	ST CIER D'ABZAC	ST GENES DE FRONSAC	VERAC	LUGON ET L'ILE DU CARNEY	VILLEGOUGE	GALGON	FRONSAC	LA RIVIERE	SAILLANS	ST AIGNAN	ST GERMAIN DE LA RIVIERE	ST MICHEL DE FRONSAC	
	4	15	24	11	3	1	10	6	2	4	9	19	35	11	8	6	7	1	2	178
	57					23					28		35	35						

ACTIVITE DU SAAD

L'année 2024 a été marquée par des difficultés importantes pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

En effet, le service a enregistré une perte de 3 638,63 heures de prestations, principalement en raison d'un manque de personnel, d'un taux d'absentéisme élevé et des difficultés récurrentes de recrutement.

Ces enjeux ont un impact direct sur la qualité du service rendu aux bénéficiaires, et soulèvent de vives inquiétudes quant à la pérennité du service à moyen et long terme.

La gestion de ces absences et le recrutement de nouveaux professionnels restent des priorités urgentes afin de garantir la continuité de l'accompagnement à domicile pour nos usagers.

VOLET ANIMATION DU SAAD

4 actions à destination des seniors du territoire ont eu lieu sur cette année 2024:

- Un atelier avec le camion cuisine des Insatiables en avril, au programme réalisation de recette saines et gourmandes, de la convivialité et des conseils culinaires et diététiques,
- Un atelier Escape Game (proposé par l'ASEPT) en octobre sur le thème du sommeil,
- Un atelier Cap Bien-être (sur 4 session, proposé par l'ASEPT) en Novembre,
- Un atelier Mon Logement et Moi (proposé par SOLIHA) en décembre. Cet atelier permettait d'aborder de manière ludique et interactive le sujet de l'habitat : adaptation et sécurisation du logement, mais également de partager des informations sur les écogestes.
- Il a également été organisé un repas pour les bénéficiaires des services du SAAD et Portage des Repas à Domicile.

Ce repas très apprécié par tous a eu lieu le mardi 18 juin 2024 à « l'EHPAD Les Bois de Landecotte », il a permis d'initier un moment de partage et de convivialité entre les bénéficiaires, les personnels administratifs et les élus du CIAS.

Au total ce sont 56 personnes qui se sont inscrites au repas pour un coût de 1 306,60 € financé par le CIAS.

BILAN du SAAD du FRONSADAIS

Les SAAD publics, dont notre service fait partie, traversent une période de turbulences, marquée par des défis multiples qui compromettent leur pérennité et leur capacité à répondre aux besoins croissants des usagers. Au-delà des difficultés liées à la gestion de personnel, l'année 2024 a révélé des enjeux structurels majeurs qui impactent directement le fonctionnement des SAAD.

Alors que la demande pour des services à domicile ne cesse d'augmenter, les moyens financiers alloués ne suivent pas cette évolution. Cette situation se traduit par une diminution progressive des heures allouées aux bénéficiaires, et une tension accrue sur les ressources humaines disponibles.

Parallèlement, les charges salariales, notamment celles liées aux augmentations de salaires, continuent d'augmenter, sans compensation adéquate par des financements supplémentaires. Cela place les SAAD dans une position délicate, où l'équilibre financier devient de plus en plus difficile à maintenir. La rémunération des professionnels, pourtant essentielle pour attirer et fidéliser du personnel qualifié, est souvent insuffisante pour répondre à ces pressions économiques.

L'ensemble de ces éléments soulève de vives inquiétudes concernant l'avenir des SAAD publics et de notre service.

La baisse de personnel, l'absentéisme, la surcharge de travail, la difficulté à recruter des professionnels qualifiés, ainsi que les souffrances et l'épuisement des équipes tant sur le terrain qu'au niveau administratif risquent de mettre en péril la qualité du service à domicile, pourtant indispensable à de nombreuses personnes âgées ou en situation de handicap.

PROSPECTIVES du SAAD du FRONSADAIS

➤ Assurer la continuité des actions existantes

Concernant:

- L'orientation de l'activité du SAAD :
Poursuivons-nous l'accueil de nouveaux bénéficiaires pour tenter de maintenir ou relancer l'activité ?
Faut-il mettre en place des critères d'admission spécifiques ?
- Les ateliers pour les bénéficiaires :
Quelles thématiques seraient à privilégier ?
Avez-vous des idées ou des attentes particulières à ce sujet ?
Renouvelons-nous le repas pour nos bénéficiaires sur l'année 2025 ?
Avez-vous des attentes particulières ?
- Le développement des compétences du CIAS :
Quelles actions ou évolutions vous sembleraient pertinentes pour renforcer l'offre de services et mieux répondre aux besoins du territoire

LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Tous les administrés du Territoire du Fronsadais ont la possibilité de s'inscrire au service de Transport à la Demande.

Ce service permet de circuler d'une adresse à l'autre sur l'ensemble du territoire, ainsi que vers les lignes intra-urbaines (Libourne – Saint-André-de-Cubzac et Libourne – Périssac), et certaines destinations ciblées dans les communes limitrophes telles que : Saint-André-de-Cubzac, Libourne, Cubzac-les-Ponts, Les Billaux et Val de Virvée.

Les agents administratifs du CIAS du Fronsadais sont en charge de communiquer sur ce service, renseigner toute personne intéressée et gérer les inscriptions des usagers qui souhaitent bénéficier de cette prestation.

Une fois inscrits, les usagers doivent réserver leur transport auprès de la plateforme régionale dédiée à ce service.

Les bus circulent du lundi au vendredi, entre 8h00 et 19h00.

En 2024, c'est la société ASTG qui a assuré le transport des personnes en Fronsadais.

Pour information, le coût global du service **POUR LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** au titre de 2024 est de **86 666,94€**.

Les encaissements perçus au titre du paiement des tarifs acquittés par les usagers représentent **5 090,88 €**.

La région a participé à hauteur de **42 837,56€**.

Tarifs en 2024 :

2,50 € pour un aller simple,

4,50 € pour un aller-retour,

0,40 € pour un aller simple au tarif solidaire (sous conditions de ressources),

Gratuité pour les anciens combattants, les enfants de moins de 4 ans et les accompagnateurs préalablement inscrits.

Au 31/12/2024, **291 personnes** étaient inscrites à ce service (soit 21 personnes de plus par rapport à 2023).

2 957 trajets ont été effectués par le service (soit 51 de moins que 2023) + 31 trajets effectués pour des accompagnants à titre gratuit ;

62% des trajets sont effectués pour aller vers les communes limitrophes contre 38% sont intra-CDC.

Les principaux motifs de déplacement sont les suivants :

- 44,9 % des trajets sont effectués pour des rendez-vous médicaux ce qui représente la majorité des déplacements,
- 28,3 % concernent des visites aux centres commerciaux et 4,9 % sont destinés aux marchés,
- 10,1 % sont liés à des activités de loisirs.

Les autres motifs de trajets représentent moins de 5% (association caritative, démarche administrative...). 60% des bénéficiaires du TAD ont 75 ans et plus ce qui représente la majorité des usagers.

BILAN DU SERVICE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le service de Transport à la Demande (TAD) reste stable tant en termes d'inscription que de fréquentation.

Il demeure un service essentiel pour les administrés, en particulier pour ceux qui ne peuvent pas conduire, leur permettant ainsi d'assurer leur mobilité au sein de notre secteur rural.

Les statistiques disponibles montrent que le service est principalement utilisé par les **seniors du territoire (75 ans et plus)**, soulignant son rôle crucial pour cette tranche de la population. Dans un contexte géographique où les alternatives de transport public sont limitées, le TAD répond à un besoin fondamental, facilitant les déplacements d'un bout à l'autre du Fronsadais et vers les communes limitrophes.

Ainsi, le Transport à la Demande reste essentiel pour la mobilité locale et constitue un facteur soutenant l'autonomie des personnes âgées. L'augmentation de la fréquentation et des inscriptions témoigne de l'importance de ce service pour nos administrés.

PROSPECTIVE DU SERVICE TRANSPORT A LA DEMANDE

- Continuer à communiquer sur ce service auprès des administrés et des partenaires, notamment auprès des demandeurs d'emploi qui sont peu représentés.
- Assurer la continuité de ce service pour nos administrés.

Madame la Présidente demande aux administrateurs s'ils ont des observations.

M. GALAND souhaite que la continuité du repas annuel organisé par le CIAS du Fronsadais à destination de nos bénéficiaires perdure au titre de cette année 2025. Cette proposition n'appelle aucune observation contraire.

Il est proposé que chaque commune puisse communiquer via leur bulletin municipal sur les offres d'emploi émanant du CIAS du Fronsadais concernant notre besoin en recrutement d'aides à domicile. Il s'avère que certaines le font déjà mais il est important de relayer cette information au plus grand nombre.

Madame la Présidente énonce que les élus communautaires ne doivent pas délibérer sur le ROB mais sur le fait que le ROB leur a été présenté.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Actent à l'unanimité des membres présents et représentés de la tenue du débat avant le vote du budget primitif de l'exercice qui interviendra le 3 avril 2025 et attestent de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le ROB.

La secrétaire de séance



Corinne CHAILLE



La Présidente



Marie-France REGIS

